



Contrecoeur
sur le fleuve

2026-2028

Plan d'action

à l'égard des personnes handicapées

Table des matières

Mot de la mairesse



Photo : Mireille Caza

Au nom de la Ville de Contrecoeur, je suis heureuse de vous présenter notre Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan proactif incarne notre engagement à bâtir une communauté inclusive, accessible et respectueuse des droits de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

Grâce à la collaboration de partenaires, d'organismes du milieu et de la population citoyenne, nous sommes déterminés à réduire les obstacles et à favoriser la participation sociale, culturelle, éducative et professionnelle des personnes vivant avec un handicap.

Ce plan jette les bases des mesures que la Ville mettra en place pour améliorer les services offerts aux personnes handicapées et à leur famille afin qu'elles contribuent pleinement à la vie collective. Ce plan d'action n'est pas seulement un document; il est la promesse d'actions concrètes et mesurables au service de chaque membre de notre communauté.

Maud Allaire

Mairesse de Contrecoeur

Introduction **3**

Comité de travail, de suivi et d'évaluation **3**

Principaux constats et obstacles physiques et sociaux **4**

Quatre axes d'intervention **5**

Organisation du plan **5**

Plan d'action 2026-2028 **6**

Remerciements **11**



Comité de travail, de suivi et d'évaluation

Ce plan a été élaboré avec la contribution du Comité consultatif en loisir, culture et développement social, composé de personnes représentant le milieu municipal et de partenaires du milieu. Le comité a assuré la concertation, la réflexion, l'analyse des besoins et la cohérence des actions visant un accès inclusif en réunissant des points de vue diversifiés, humains et ancrés dans la réalité de notre communauté.

Introduction

La Ville de Contrecoeur compte 10 695 habitants et emploie 85 personnes. Elle est donc assujettie à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, qui impose aux municipalités comptant au moins 10 000 habitants l'élaboration d'un plan d'action annuel visant à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Ce plan traduit la volonté de la Ville de Contrecoeur d'accroître sa capacité d'agir en proposant des actions concrètes, des indicateurs et un suivi structuré. Il reflète aussi les préoccupations et les aspirations des citoyennes, des citoyens et des partenaires qui souhaitent répondre aux enjeux vécus par des personnes de tous les âges vivant en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

La municipalité est une actrice clé dans l'intégration de toutes les personnes de sa communauté. Elle poursuit sa volonté de consolider ses compétences au regard de la diversité des utilisatrices et des utilisateurs des services municipaux tout en ayant à cœur leur qualité de vie.

Actions réalisées passées de la Ville

- Programme adapté au camp de jour municipal pour les enfants ayant besoin d'un accompagnement (trouble du spectre de l'autisme, trisomie, hyperactivité, opposition, etc.);
- Panneau d'aide à la communication pour les personnes ayant des limitations au parc Antoine-Pécaudy;
- Offre d'équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite pour l'accès aux jeux d'eau et à la baignade;
- Accès à un fauteuil roulant adapté pour les jeux d'eau du parc Antoine-Pécaudy;
- Accès à une chaise de mise à l'eau à la piscine municipale extérieure.

Principaux rôles du comité

- Assurer une représentation citoyenne dans la démarche;
- Orienter et valider les priorités du plan d'action;
- Favoriser la concertation interservices et intersectorielle;
- Suivre l'implantation des actions et des indicateurs de résultats.

Démarche

La Ville de Contrecoeur a mené une démarche inclusive et représentative. Des échanges nourris et des collaborations sur les enjeux vécus par les personnes ayant un handicap ou des besoins particuliers ont permis de faire émerger les défis auxquels elles et ils font face.

Consultations réalisées

- Rencontres internes avec les services municipaux concernés;
- Analyses et observations réalisées sur le terrain et références inspirées du rapport d'évaluation consultative – Soutien à la communauté du CISSS de la Montérégie-Ouest.
- Sondages et rencontres ciblées avec des organismes partenaires œuvrant auprès des personnes handicapées;
- Rencontres et discussions avec des experts du domaine (professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux);
- Participation citoyenne par l'entremise d'un sondage aléatoire auquel 38 personnes ont accepté de participer et réalisation de forums, de groupes de discussion ou d'enquêtes.

Suivi et évaluation

- La mise en œuvre du plan fera l'objet d'un suivi annuel auprès du conseil municipal et du comité consultatif en loisir, culture et développement social.
- Les indicateurs seront mis à jour et présentés dans un bilan annuel permettant de suivre l'évolution de nos engagements et d'adapter en continu les actions à réaliser.



Principaux constats des obstacles physiques et sociaux

Les constats partagés lors des consultations ont permis d'identifier des priorités d'action permettant d'agir sur les déterminants d'une meilleure participation sociale des personnes vivant avec un handicap à Contrecœur.

Sensibilisation de la population

- Faible sensibilisation de la population à la réalité des personnes handicapées et peu de connaissances sur les obstacles qu'elles vivent.

Services à la population

- Méconnaissance du personnel municipal quant aux contraintes vécues par les personnes handicapées et peu ou pas de sensibilisation à l'enjeu de l'accessibilité universelle.
- Manque de cohésion entre les services municipaux dans la mise en œuvre d'actions destinées aux personnes handicapées.
- Peu ou pas de connaissances du personnel municipal en contact avec le public des règles d'accueil au regard d'un service adapté aux personnes handicapées en fonction de leurs incapacités.
- Lacunes dans la mise à jour des mesures à mettre en place de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, puisqu'elles évoluent dans le temps et que bon nombre d'employés ignorent les changements.
- Absence de règle municipale imposant des normes claires d'accessibilité universelle pour les aménagements extérieurs, laissant ainsi chaque service libre d'agir selon ses propres pratiques, sans cadre cohérent ni outils partagés.
- Non-respect des normes relatives à l'accueil et à l'accès aux environnements pour les personnes handicapées dans plusieurs bâtiments et parcs municipaux.

Accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap

- Difficultés possibles pour les personnes handicapées de trouver un emploi.
- Peu d'information communiquée aux gestionnaires municipaux quant à leur rôle et à leurs obligations légales en matière d'embauche de personnes en situation de handicap.
- Manque de connaissances sur les différents types de handicaps.

Accessibilité à l'information

- Accès difficile à l'information sur les mesures d'accessibilité mises en place par la Ville de Contrecœur pour les personnes handicapées.
- Offre d'activités adaptées limitée pour les personnes ayant des besoins particuliers.
- Faible visibilité des équipements accessibles dans les parcs. Celle-ci limite leur découverte et leur utilisation.
- Manque de disponibilité des ressources documentaires adaptées à la bibliothèque et difficulté à se déplacer à l'intérieur du local.
- Peu de connaissances des commerçants sur les programmes et les mesures fiscales favorisant l'accessibilité aux édifices privés.
- Absence de zone de dégagement latéral dans la plupart des stationnements réservés aux personnes handicapées.
- Utilisation, par la population, des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

Sécurité

- Méconnaissance du répertoire d'information en situation d'urgence par les personnes intervenantes concernées par la sécurité et faible collaboration avec les organismes communautaires quant au suivi et à la prise en charge des personnes en situation de handicap dans les plans d'urgence et de santé publique.

Quatre axes d'intervention

Le plan s'articule autour de quatre axes stratégiques visant à structurer les actions, à coordonner l'effort municipal et à maximiser les retombées des mesures à mettre en œuvre.

1 Administration municipale

2 Culture, loisir et tourisme

3 Lieux et bâtiments publics

4 Transport et sécurité

Ce plan repose sur des mesures regroupées en sept catégories :

- **Promotion et sensibilisation**
Mesures visant une meilleure connaissance du potentiel et des besoins des personnes handicapées.
- **Accessibilité aux services municipaux offerts**
Mesures visant à faciliter l'accès aux services offerts relevant des champs de compétences de la municipalité.
- **Accessibilité au travail**
Mesures visant à faciliter l'accès au travail et aux stages, et à offrir de la formation aux gestionnaires pour mieux soutenir l'intégration et le maintien en emploi des personnes concernées.
- **Accessibilité aux lieux et aux environnements**
Mesures visant à faciliter l'accès aux immeubles, aux lieux et aux installations municipales.
- **Accessibilité à l'information**
Mesures visant à faciliter l'accès aux documents écrits, au site Web, aux documents audiovisuels, etc.
- **Approvisionnement accessible**
Mesures visant l'acquisition de biens et de services accessibles.
- **Transport et sécurité**
Mesures en lien avec les situations d'urgence, de santé publique ou de sécurité civile.



Organisation du plan

Le plan est structuré autour :

- D'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, temporels);
- D'actions concrètes reliées aux services municipaux responsables : loisir et culture, urbanisme et environnement, capital humain, communications et affaires publiques, génie municipal, travaux publics et organisation municipale de sécurité civile;
- D'indicateurs qui permettront d'évaluer l'impact des interventions;
- Des partenaires et des parties prenantes impliqués.



Plan d'action 2026-2028

16
OBJECTIFS

31
ACTIONS

1

Administration municipale

8
OBJECTIFS

OBJECTIF



Reconnaître et faire valoir l'importance et la place des personnes handicapées dans notre ville.

ACTION



- Réaliser des communications publiques (discours, témoignages, affichage, réseaux sociaux, etc.) lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1^{er} au 7 juin) et lors de la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre.

SERVICES
RESPONSABLES

**Loisir et culture /
Communications et affaires publiques**

ÉCHÉANCIER

2026

2027

2028

INDICATEUR

- Résolution municipale pour la proclamation officielle et deux mentions publiques organisées annuellement (juin et décembre).

OBJECTIF



Fournir aux services municipaux et aux promoteurs un guide pratique des normes d'aménagement des espaces extérieurs favorisant l'accessibilité universelle.

ACTION



- Production d'un guide incluant les normes de trottoirs, des exemples d'aires de jeux accessibles et de mobilier urbain adapté, ainsi qu'une signalisation inclusive.

SERVICE
RESPONSABLE

Loisir et culture

ÉCHÉANCIER

2026

2027

INDICATEUR

- Remise du guide pratique à tous les promoteurs de projets municipaux et privés (suivi via un formulaire de réception).

OBJECTIF



Soutenir la mise en place d'activités de sensibilisation pour informer la population sur les obstacles vécus par les personnes en situation de handicap.

ACTION



- Organisation d'un événement public de sensibilisation à la réalité des personnes en situation de handicap (salons, expositions ou kiosques), incluant des démonstrations et la présentation de mises en situation ou de témoignages.

SERVICE
RESPONSABLE

Loisir et culture

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEUR

- Réalisation d'au moins un événement annuel en 2027 et 2028. Objectif de participation : un minimum de 25 personnes par événement.

OBJECTIF



Sensibiliser les services municipaux aux obstacles vécus par les personnes handicapées et les former.

ACTION



- Déployer une équipe d'ambassadeurs municipaux pour sensibiliser tous les services à la réalité des personnes handicapées.

SERVICES
RESPONSABLES

Services municipaux

ÉCHÉANCIER

2027

INDICATEUR

- Formation de l'équipe de direction et réalisation d'une activité de sensibilisation du personnel au sein de chaque service.

OBJECTIF



Assurer une coordination efficace des actions municipales en faveur d'un accès inclusif par la création d'un comité consultatif représentatif.

ACTIONS



- Créer un comité de pilotage composé de représentants municipaux et de partenaires clés incluant au moins une personne en situation de handicap.
- Intégrer une clause sur l'accessibilité universelle dans tous les appels d'offres et toutes les formations des responsables aux critères d'approvisionnement accessible.
- Participation du responsable à une formation annuelle, par exemple du Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap, et partage d'un résumé des apprentissages avec l'équipe municipale.
- Former l'ensemble du personnel municipal en contact avec le public aux principes de l'écriture simplifiée et mettre à leur disposition un guide de bonnes pratiques rédactionnelles.
- Promouvoir le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées au sein de l'organisation municipale.

SERVICES RESPONSABLES

Services municipaux

ÉCHÉANCIER

2026

2027

INDICATEURS

- Tenue de huit réunions incluant la présence d'au moins une personne handicapée dans le comité, production des procès-verbaux et suivi d'au moins 90 % des actions planifiées.
- Intégration de la clause d'accessibilité universelle dans 100 % des appels d'offres et preuve de la distribution annuelle.
- Formation annuelle suivie par le personnel et résumé remis lors de la réunion interne (incluant une attestation de participation).
- Formation de 100 % du personnel.
- Présentation annuelle avec un taux de présence atteignant 80 %.

OBJECTIF



Permettre à une personne handicapée ou ayant des besoins particuliers de vivre une expérience de travail positive grâce à un jumelage avec une employée ou un employé qui l'accompagne et l'encadre.

ACTION



- Cibler un poste et jumeler annuellement la personne en situation de handicap avec un membre du personnel expérimenté qui agit comme mentor et facilite l'intégration professionnelle.

SERVICES RESPONSABLES

Services municipaux

ÉCHÉANCIER

2027

INDICATEUR

- Jumelage annuel, mentor-poste, réalisé et rapport de suivi produit et validé.

OBJECTIF



Assurer systématiquement l'accueil et l'orientation des personnes handicapées dans leur recherche d'intégration professionnelle, la publication des offres de stages et l'accompagnement des personnes candidates dans la réalisation de stages, en partenariat avec le Service de formation, d'intégration et de maintien à l'emploi pour les personnes handicapées (SDEM/SEMO Montérégie).

ACTIONS



- Être ouvert aux demandes de stages et publier les offres sur le site Internet municipal, les plateformes de recrutement et les médias sociaux, tout en collaborant avec des parties prenantes, comme le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées pour cibler et soutenir les candidatures.
- Organiser des séances d'information annuelles, en partenariat avec un organisme spécialisé, pour sensibiliser les gestionnaires aux principaux types de handicaps, clarifier leurs obligations légales et adapter le processus.

SERVICES RESPONSABLES

Services municipaux

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEURS

- Deux candidatures ou demandes de stages reçues et accompagnées chaque année.
- Une formation annuelle présentée (un minimum de cinq personnes participantes).

OBJECTIF



Faciliter l'accès aux documents en médias adaptés sur le site Internet de la Ville.

ACTION



- Création d'une rubrique informative « Accessibilité universelle » sur le site Internet municipal (police augmentée et lecteur audio), en collaboration avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille – CISSS de la Montérégie-Centre, incluant des ressources, dont une infolettre adaptée selon les règles d'accessibilité universelle.

SERVICE RESPONSABLE

Communications et affaires publiques

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEURS

- Onglet intégré sur le site Internet incluant des outils d'accessibilité opérationnels.
- Trois infolettres publiées par an.

OBJECTIF

Promouvoir et accroître la participation sociale des personnes en situation de handicap aux activités physiques, culturelles, de plein air et de loisir offertes par la Ville en créant des initiatives inclusives accessibles à toutes et à tous.

ACTIONS

- Promouvoir le Répertoire des équipements adaptés et des jeux de Zone Loisir Montérégie (ZLM).
- Faciliter la tenue d'activités promouvant l'essai et la découverte d'équipements adaptés.
- Offrir des activités adaptées pour les personnes à besoins particuliers dans la programmation régulière.
- Proposer des occasions culturelles aux personnes à besoins particuliers.

SERVICES RESPONSABLES

**Loisir et culture /
Communications et affaires publiques**

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEURS

- Deux publications sur la page Facebook et un texte présenté dans un bulletin municipal *Le Noblet* par année.
- Une activité d'initiation réalisée.
- Une activité de loisir adaptée dans la programmation annuelle et une activité culturelle adaptée chaque année.

**OBJECTIF**

Favoriser l'accès physique à la bibliothèque et la disponibilité des ressources documentaires adaptées à toutes les personnes handicapées.

ACTION

- Mener une analyse de faisabilité avec la bibliothèque municipale et des partenaires pour explorer la mise en place d'un service de livraison à domicile de ressources documentaires adaptées aux personnes en situation de handicap, incluant possiblement un service itinérant ainsi que des collaborations avec des livreurs bénévoles ou des prestataires spécialisés.

SERVICE RESPONSABLE

Loisir et culture

ÉCHÉANCIER

2027

INDICATEUR

- Une analyse de l'environnement physique et des besoins en ressources adaptées.



OBJECTIF

Assurer un service à la clientèle municipal pleinement inclusif en formant le personnel aux enjeux spécifiques des handicaps, particulièrement dans les contextes de loisir.

ACTIONS

- Offrir la formation *Mieux comprendre la différence pour mieux agir* de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées au personnel du Service loisir et culture (préposés et concierges).
- Proposer l'autoformation *Mieux accueillir les personnes handicapées* de l'Office des personnes handicapées du Québec au personnel municipal en contact direct avec le public.

SERVICES
RESPONSABLES

**Loisir et culture /
Capital humain**

ÉCHÉANCIER

2027

INDICATEURS

- Tous les préposés et concierges, de même que la responsable des préposés formés.
- 80 % du personnel du service à la clientèle formé.



Photo : Carolanne Lamontagne photographe

OBJECTIF

Améliorer l'accessibilité des édifices et des parcs municipaux.

ACTIONS

- Organiser une tournée d'évaluation des bâtiments et des parcs municipaux avec des personnes en situation de handicap (déficience intellectuelle et motrice, trouble du spectre de l'autisme, etc.) à l'aide de l'outil créé par le Groupement des Associations de Personnes Handicapées de la Rive Sud, incluant des personnes en fauteuil roulant pour analyser les déplacements.
- Répertorier l'ensemble des bureaux et des installations municipales, identifier les obstacles, puis adapter le mobilier, la signalisation et les espaces pour les rendre accessibles selon les recommandations de l'organisme Kéroul.
- Rénover les trottoirs et éliminer les marches problématiques dans les zones concernées afin de garantir des déplacements sécuritaires et sans obstacles dans toute la ville.

SERVICE
RESPONSABLE

Services municipaux

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEURS

- Évaluation de trois parcs ou bâtiments réalisée chaque année.
- Rénovation des trottoirs en priorisant ceux déjà prévus au plan de gestion des actifs.

OBJECTIF

Favoriser l'accessibilité aux édifices commerciaux.

ACTION

- Promouvoir l'ensemble des programmes et des mesures fiscales favorisant l'accessibilité des édifices privés auprès des commerçants de la ville.

SERVICE
RESPONSABLE

**Urbanisme et collaboration avec
le Quartier des affaires**

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEUR

- Une campagne de promotion annuelle déployée.

OBJECTIF



Assurer la disponibilité des stationnements réservés aux personnes handicapées et conformes aux normes, augmenter leur visibilité et garantir un accès équitable pour les personnes en situation de handicap en assurant la mise en place de mesures dissuasives pour la population.

ACTION



- Ajuster les stationnements réservés aux personnes handicapées selon les normes (largeur, dégagement, signalisation conformité, etc.) et améliorer la visibilité par un marquage au sol contrasté et par des panneaux verticaux.

SERVICE RESPONSABLE

Travaux publics

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEUR

- Modification de 25 % des espaces de stationnement réservés (quantité, dimensions, signalisation, etc.) par an respectent les normes CSA B651-23.

OBJECTIF



Augmenter la visibilité des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

ACTIONS



- Encourager les commerçants à appliquer ces pratiques qui visent ces stationnements réservés.
- Identifier par un code de couleurs et un marquage distinctif les stationnements réservés aux personnes handicapées dans les stationnements des bâtiments municipaux.
- Réaliser une campagne de sensibilisation.

SERVICE RESPONSABLE

Travaux publics

ÉCHÉANCIER

2027

2028

INDICATEURS

- Peinture réalisée de 25 % des espaces de stationnement chaque année.
- Campagne annuelle d'information diffusée dans le bulletin municipal *Le Noblet*.

OBJECTIF



Assurer la diffusion et l'utilisation efficace du répertoire d'urgence auprès des gestionnaires responsables afin de renforcer la coordination, la continuité et l'efficacité des interventions municipales durant les situations critiques.

ACTIONS



- Effectuer une rencontre d'information avec les personnes intervenantes concernées dès que possible.
- Répertoire les organismes communautaires à intégrer dans la trousse de l'équipe « Accueil ».
- Produire et promouvoir une fiche sur les comportements sécuritaires à adopter par les personnes ayant besoin d'aide (PABA).
- Nommer une personne-ressource pour les questions touchant les PABA.

SERVICE RESPONSABLE

Organisation municipale de sécurité civile

ÉCHÉANCIER

2026

2027

2028

INDICATEURS

- Une réunion tenue.
- Répertoire mis en place.
- Fiche distribuée.
- Personne-ressource désignée.



Remerciements

La Ville de Contrecoeur remercie chaleureusement :

- Les citoyennes et les citoyens ayant partagé leurs expériences et leurs idées
- Les membres du Comité consultatif en loisir, culture et développement social :
 - Marijane Gagné, André Gosselin, Simon Marcil, Roxanne Choquette, Laurent Duchastel, Sandra Gaudet, Olga Todorova et Catherine Lucas
- Les organismes partenaires et les personnes intervenantes consultées au cours de la démarche :
 - Dominique Salgado, directeur général du Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap
 - Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest
 - Carole Labonté, Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
 - Dominique Lesage, agente de planification, de programmation et de recherche (APPR), CISSS de la Montérégie-Est
 - Geneviève Leclerc, conseillère en loisir, Loisir et Sport Montérégie
 - Gilles Corbeil, organisateur communautaire, Institut Nazareth et Louis-Braille – CISSS de la Montérégie-Centre
 - Nicholas Leroux, spécialiste en orientation et mobilité, Institut Nazareth et Louis-Braille
 - Catherine Chang, ergothérapeute, CISSS de la Montérégie-Ouest
 - Audrey Lessard, directrice générale des ressources humaines, CNESTT
 - Janie Longuépée, conseillère en équité, diversité et inclusion, CNESTT
 - Kim Lestage, M. Sc. Act. Phys., CISSS de la Montérégie-Est
- Dominic Samson, chef de division des plateaux récréatifs, Ville de Contrecoeur
- Frédéric St-Laurent, directeur des travaux publics, Ville de Contrecoeur
- Jennifer Kolter, conseillère en capital humain, Contrecoeur
- Jean-Luc Duchesne, directeur, Service loisir et culture, Ville de Contrecoeur

Votre pleine participation à la mise en œuvre du Plan d'action 2026-2028 à l'égard des personnes handicapées est une démarche collective porteuse de changements concrets pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec un handicap de notre communauté.





Contrecœur
sur le fleuve

5000, route Marie-Victorin
Contrecœur (Québec) J0L 1C0
450 587-5901
reception@ville.qc.ca



Photo : Carolanne Lamontagne photographe

ville.contrecoeur.qc.ca

